

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1239

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonec, M. Olivier Faure, M. Le Guen, M. Alexis Bachelay,
M. Goldberg, M. Da Silva, M. Caresche, Mme Descamps-Crosnier, M. Rihan Cypel, Mme Guigou,
Mme Rabin, M. Roman, Mme Massat, M. Clément et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE 12

À l'alinéa 56, substituer aux mots

« membres du conseil »

les :

« présidents des conseils de territoire et du président ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La forme proposée étendue à l'ensemble des membres du Conseil de la Métropole apparaît peu opérationnelle et entrainerait un déséquilibre trop marqué dans la composition de cette instance.